

Zeitschrift: Das Rote Kreuz : offizielles Organ des Schweizerischen Centralvereins vom Roten Kreuz, des Schweiz. Militärsanitätsvereins und des Samariterbundes

Herausgeber: Schweizerischer Centralverein vom Roten Kreuz

Band: 46 (1938)

Heft: 3

Artikel: La Croix-Rouge au secours des sinistrés

Autor: Bondy, Robert E.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-973475>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DAS ROTE KREUZ



Monatsschrift des Schweizerischen Roten Kreuzes
REVUE MENSUELLE DE LA CROIX-ROUGE SUISSE

Inhaltsverzeichnis — Sommaire

	Pag.		Pag.
La Croix-Rouge au secours des sinistrés	57	Ueberempfindlichkeit, ihre Erscheinungen und Ursachen	72
Est-il opportun de prévoir en Suisse une Croix-Rouge de la Jeunesse?	62	Schweizerischer Samariterbund: Alliance suisse des Samaritains:	
Zu der Frage der Schaffung einer schweizerischen Jugendrotkreuz-Organisation	63	Aus den Verhandlungen des Zentralvorstandes	76
Gedanken über das Kinderrotkreuz	63	Extrait des délibérations du Comité central	77
Aus unsern Sektionen:		Cours de moniteurs-samaritains à Vevey	77
Rotkreuzsektion Wädenswil	66	Samariterhilfslehrekurs Zürich	78
Was macht das Ausland im Luftschutz	67	Freiwillige Beiträge für die Hilfskasse	78
Les sports d'hiver en haute montagne	68	Wie kann ich mich vor Rheumatismus schützen	78
L'hygiène mentale de l'enfance	70	Büchertisch: Französische Sprachlehre für Aerzte, Zahnärzte und ärztliches Berufspersonal	80

La Croix-Rouge au secours des sinistrés.

Par *Robert-E. Bondy*, directeur des Services de secours de la Croix-Rouge américaine.

Avant la Conférence de Tokio, qui eut lieu en 1934, il était rare que l'on fit allusion, lors des conférences internationales de la Croix-Rouge, aux questions relatives à l'organisation des secours en temps de désastre comme en temps de guerre. Or, on ne peut plus méconnaître aujourd'hui l'importance considérable des services que peut rendre la Croix-Rouge dans ce domaine.

Alors que nations et continents offrent à d'autres points de vue de frappantes dissemblances, leurs méthodes de secours diffèrent peu de celles qu'emploie la Croix-Rouge américaine. On peut se rendre compte de ce fait en étudiant l'œuvre que cette Société a accomplie l'année passée, lors des inondations qui ont ravagé les régions septentrionales et orientales des Etats-Unis, et pendant cel-

les de 1937, qui, cette fois-ci, se sont produites vers le sud-ouest. En raison même de ces considérations géographiques et de l'étendue des territoires inondés, l'action de secours de la Croix-Rouge américaine a revêtu cette année une forme quelque peu différente.

Les statistiques récemment établies révèlent que près d'un demi-million de personnes ont été chassées de leurs foyers par la crue du Mississippi. Ce chiffre élevé est dû au fait que de grands centres comme Cincinnati et Louisville ont été gravement atteints, par les eaux d'abord, puis par l'incendie.

L'un des points les plus importants du problème des secours en temps de calamités est la répartition des tâches entre la Croix-Rouge et le Gouvernement. Dès l'annonce du désastre, l'attention des

sauveteurs doit immédiatement se porter sur les premières nécessités des sinistrés. Les mesures que peuvent prendre à cet égard les services publics varient suivant les pays. Aux États-Unis, la tâche du Gouvernement est moins lourde que dans d'autres pays, du fait que celui-ci se décharge au profit de la Croix-Rouge du soin de diriger les opérations de secours. La Croix-Rouge américaine a de ce fait une sphère d'action très étendue. Lorsque la collaboration du Gouvernement a été bien définie, sa tâche est toute tracée; elle assure aux sinistrés les secours immédiats, dont le Gouvernement ne peut entreprendre la répartition. Il est évident, toutefois, que la Croix-Rouge n'essaie jamais de se substituer aux pouvoirs publics.

Comme on l'a déjà souvent répété, les quatre phases de l'œuvre de sauvetage des sinistrés sont les suivantes: ravitaillement, logement, fourniture de vêtements, soins médicaux.

Les spécialistes en matière de secours, qui restent attachés au Comité central de la Croix-Rouge américaine, sont en petit nombre; c'est pourquoi, lorsqu'un désastre éclate, celle-ci fait immédiatement appel à de nouveaux collaborateurs qu'elle emprunte aux organisations privées ou officielles. Ce sont le plus souvent des infirmières, des assistantes sociales, etc. qui travaillent sous ses ordres tant que durent les opérations de secours. La direction générale est assurée par le Comité central et le travail proprement dit est accompli par les sections locales. Celles-ci, qui sont actuellement au nombre de 3700, sont réparties sur tout le territoire des États-Unis et chacune d'elles a un rayon d'action de 45 kilomètres environ.

En ce qui concerne le financement de l'action de secours, il serait souhaitable

que chaque pays eût un fonds spécial de secours en prévision des calamités. De cette manière, dès l'annonce d'un désastre, l'organisation de secours se mettrait en mouvement sans attendre le résultat d'une souscription publique. Aux États-Unis, lorsque la Croix-Rouge a obtenu toutes les précisions nécessaires sur l'importance et l'étendue du désastre et qu'elle connaît les intentions du Gouvernement en ce qui concerne les subventions qui lui seront éventuellement remises, on s'adresse au public pour obtenir le complément de la somme nécessaire à l'action de secours, surtout lorsqu'il s'agit d'un désastre de grande envergure. Le président des États-Unis, qui est aussi le président de la Croix-Rouge, lance solennellement un appel au pays dans ce but. Les souscriptions sont reçues par les sections locales qui les font ensuite parvenir au Comité central.

La double mission de la Croix-Rouge américaine lui confère une force particulière. Elle est, en premier lieu, une grande institution démocratique qui représente le public; elle est en outre une organisation semi-officielle dont la charte a été établie par le Congrès. En temps de calamité, la Croix-Rouge peut donc compter sur les services publics qui lui sont, en général, d'une grande utilité. C'est en effet grâce à eux qu'elle peut réquisitionner des avions, des bateaux, des trains, etc. pour se porter au secours des sinistrés. Elle bénéficie aussi très souvent de l'aide du nombreux personnel que le Gouvernement met à sa disposition.

La Croix-Rouge travaille dans l'harmonie la plus complète avec les groupements officiels, professionnels ou privés, surtout dans le domaine des soins aux malades. En temps normal, la Croix-

Rouge américaine confie à un médecin la direction de certains de ses services médicaux; en temps de calamité, elle s'assure la collaboration de nombreux autres médecins qui, la plupart du temps, prêtent leur concours gratuitement.

C'est sur la Croix-Rouge, nous l'avons vu, que repose aux Etats-Unis, toute l'action de secours en temps de désastre; le public américain connaît si bien l'œuvre de sa Croix-Rouge qu'il s'en remet entièrement à elle pour le sauvetage des sinistrés. Celle-ci, à son tour, consciente de ses responsabilités, ne met en œuvre que des méthodes éprouvées, garantissant les meilleurs résultats.

Pour donner une idée aussi fidèle que possible de l'œuvre déjà accomplie par la Croix-Rouge américaine en temps de calamité, il me semble tout indiqué de mentionner, à titre d'exemple, les inondations et les tornades de 1936 qui ont ravagé de vastes territoires aux Etats-Unis. Une tornade laisse après elle un spectacle de désolation comparable à celui qu'offrirait un champ de bataille. De larges avenues, bordées de riches demeures, deviennent en quelques heures de véritables déserts où l'on ne voit plus trace d'habitations.

Les inondations de mars 1936 ont eu deux causes principales; d'abord, les fortes chaleurs de l'été précédent, puis les rigueurs d'un hiver qui amena de violentes tempêtes de neige et d'abondantes pluies. Avant même que la cote d'alarme eût été atteinte par les grands fleuves, l'inondation se produisait avec une soudaineté déconcertante dans les parties étroites de leur lit, aux endroits où le courant est le rapide. Dans l'espace de 24 heures, le niveau de l'eau s'éleva de près de 6 mètres! Les villes de Pittsburgh, Johnstown, Harrisburg et Hartford furent les plus atteintes. Le bilan des dé-

gâts causés par ces tornades et ces inondations est le suivant: 20 Etats, comptant une population de 750'000 personnes, ont souffert; 150'000 familles ont été chassées de leurs demeures et 105'000 d'entre elles, soit environ les deux tiers, ont été secourues par la Croix-Rouge.

Une mention toute spéciale est due au service de surveillance côtière qui réussit à sauver et à transporter en lieu sûr 10'000 personnes déjà réfugiées au second étage des maisons.

L'envergure de ces désastres a nécessité des dépenses d'égale importance. L'inépuisable générosité du public américain s'est une fois de plus largement manifestée. Au lieu des trois millions de dollars demandés, la Croix-Rouge se trouva en quelques jours à la tête d'une somme de huit millions! Les cotisations les plus humbles comme les plus généreuses affluaient de toutes parts. Peut-on prouver d'une manière plus éclatante la confiance que le peuple des Etats-Unis témoigne à la Croix-Rouge?

J'ai dit que la rapidité de l'action de secours dépendait largement du degré de préparation des sections locales. Chacune d'elles a ses comités du ravitaillement, du logement, de l'habillement, des transports, des secours médicaux, qui, lorsque survient un désastre, entrent immédiatement en action. Les opérations de secours sont dirigées par le Comité central de Washington, mais, comme ce fut le cas l'année dernière, au moment des inondations et des tornades, des comités régionaux sont constitués dans les grands centres avec un directeur, un personnel de bureau, des infirmières, des assistantes sociales. Les directeurs de ces comités ont pleine liberté pour entreprendre toute opération de secours qu'ils jugent nécessaire.

Il est rare que le personnel dont ceux-ci disposent soit assez nombreux; c'est pourquoi les auxiliaires d'autres organisations sont affectés à la Croix-Rouge, pendant la durée de l'action de secours. L'année passée, le nombre des employés rémunérés par les sections des régions ravagées (800 personnes, sans compter les infirmières) s'avérant insuffisant, il fallut le doubler et même le compléter par un important effectif de collaborateurs bénévoles.

Dans l'ensemble des 20 Etats ayant souffert des désastres, il y eut en tout 250 comités consultatifs de secours, un pour chaque agglomération. Ils étaient composés de personnes appartenant à toutes les classes sociales: hommes d'affaires, banquiers, médecins, commerçants, etc. Ces comités ont prêté leur concours au personnel rémunéré envoyé sur place par le siège de Washington. C'était à eux, en particulier qu'incombait la tâche de donner des renseignements sur la situation de chaque famille sinistrée, et d'indiquer la forme que devaient revêtir les secours. Il est en effet tout naturel que l'on consulte, pour ces questions, des personnes du pays.

*

La brochure que la Croix-Rouge américaine a publiée sur la question des secours comporte un chapitre entièrement consacré à l'étude des six grands principes qui gouvernent l'action des médecins et des infirmières:

1^o Les premiers secours aux blessés et malades sont donnés par les médecins locaux; ceux-ci offrent généralement leur concours bénévolement, et la Croix-Rouge n'essaie jamais de se substituer à eux.

2^o La Croix-Rouge s'efforce, au contraire, d'assurer aux sinistrés les soins de

leur propre médecin. Il est bien évident, en effet, que, dans la période d'affolement qui suit le désastre, les blessés n'ont pas le loisir de choisir leur médecin. La Croix-Rouge les y aide ensuite autant que possible, et applique la même méthode à la désignation des infirmières.

3^o Suivant une habitude maintes fois constatée par la Croix-Rouge américaine, les médecins ne demandent pas d'honoraires aux sinistrés indigents.

4^o Lorsqu'un malade doit être hospitalisé, la Croix-Rouge entre en rapports avec l'un des hôpitaux locaux; si le malade est trop pauvre pour payer les frais de son traitement, la Croix-Rouge y pourvoit.

5^o Les infirmières envoyées sur les lieux du désastre sont toutes inscrites sur les registres de la Croix-Rouge et recrutées par les sections locales.

6^o Toutes les questions relatives à la santé publique relèvent des services officiels. Le rôle de la Croix-Rouge se borne à aider ceux-ci le cas échéant (fourniture de vaccins et serums, installation d'hôpitaux d'urgence, transport de personnel, etc.).

*

Quel est maintenant le rôle de l'infirmière? Celle-ci apparaît dès que blessés et malades ont été relevés. C'est donc elle qui assure en partie l'exécution du quatrième point du problème des secours: l'aide médicale. On sait que le ravitaillement, l'hébergement et l'habillement des sinistrés sont aussi assurés par un personnel spécialisé.

L'infirmière a une tâche bien définie à remplir; on ne doit donc lui confier qu'un travail d'infirmière, à l'exclusion de tout autre. Il arrive cependant, dans certains pays, que l'infirmière soit appelée à collaborer à d'autres travaux.

Chaque société nationale doit donc s'appuyer sur les précédents ou les coutumes propres au pays pour déterminer la tâche de l'infirmière en temps de désastre. Aux Etats-Unis, du fait que le soin des malades et blessés est confié aux seules infirmières, la directrice du service devient un des principaux rouages de l'action de secours.

Comme nous l'avons déjà vu, les services d'infirmières de la Croix-Rouge américaine sont composés d'infirmières régulièrement inscrites sur les listes de cette Société. Pour être admise dans ces services, toute candidate doit justifier de sa qualité d'infirmière professionnelle, c'est-à-dire produire un diplôme délivré par l'une des écoles officiellement reconnues. La Croix-Rouge américaine possède actuellement un effectif de 50'000 infirmières prêtes à agir en temps de calamités; celles-ci sont facilement atteintes par les sections locales.

Voici, à titre d'exemple, un bref résumé des éminents services rendus par les infirmières de la Croix-Rouge au cours de diverses catastrophes. A Johnstown, en Pennsylvanie, les inondations soudaines de l'année dernière envahirent les habitations de 15'000 personnes, il fallut loger ces réfugiés dans 15 camps et dans les bâtiments publics restés indemnes. Il est évident qu'un tel mouvement de population ne saurait s'accomplir sans que des cas de maladies se déclarent. On appela donc les infirmières à l'aide; elles se présentèrent aussitôt au chef de l'action de secours qui leur désigna leurs postes respectifs. Un centre médical fut également organisé avec la collaboration de médecins bénévoles. C'est à ce centre qu'eurent lieu les distributions de médi-

caments fournis en partie par les services officiels de santé publique.

La tâche des infirmières et des médecins fut relativement simple, malades et blessés étant en petit nombre. Tout autre fut le cas lors des tornades dont j'ai déjà parlé: des blessés arrivant en foule, et pénurie de médecins et d'infirmières. Cependant, quatre heures après le désastre, un train amenait sur les lieux le personnel nécessaire et des médicaments. Les blessés légers étaient immédiatement pansés et les autres transportés par chemin de fer à Memphis, la ville voisine.

Dans une autre région, qui eut également à subir de violentes inondations et dont un grand nombre d'habitants furent blessés, les bâtiments scolaires furent immédiatement convertis en hôpital. Là, l'infirmière visiteuse rendit les plus grands services, tant pendant la période d'urgence que lorsque les blessés eurent quitté l'hôpital. Il arrive souvent en pareil cas que la tâche de l'infirmière visiteuse continue encore trois mois après le désastre.

Lorsqu'une grave épidémie éclate — comme la fièvre typhoïde, par exemple — le rôle principal des infirmières et des médecins consiste à soigner les malades chez eux ou à l'hôpital. Dans une telle éventualité, la Croix-Rouge américaine compte beaucoup sur le précieux concours des infirmières visiteuses; celles-ci se rendent dans les familles, souvent deux fois par jour, soignant les malades et veillant à ce que les règles de l'hygiène soient respectées. Elles évitent ainsi, à force de dévouement, que la maladie se propage et prenne les proportions d'un véritable désastre.

(Bulletin de la Ligue des Croix-Rouges.)